

Certificat d'Aptitude Professionnelle

Maintenance des véhicules- motocycles

Ce CAP forme des ouvriers qualifiés chargés de l'entretien et de la réparation des deux roues : motos, scooters, cyclomoteurs.

Cet ouvrier qualifié intervient en atelier sur des véhicules de toutes marques et doit être capable :

- d'accueillir le client et d'écouter sa demande ;
- d'organiser son poste de travail en respectant les règles de sécurité ;
- d'assurer les opérations de révision et de maintenance périodique des véhicules ;
- de diagnostiquer les pannes simples, identifier les pièces nécessaires à l'intervention, s'approvisionner en pièces de rechange, remplacer ou réparer les éléments défectueux ;
- de réaliser les mesures et contrôles ;
- d'effectuer les réglages de base selon les normes du constructeur ou de la réglementation ;
- de renseigner les fiches techniques d'intervention et de fournir les éléments nécessaires à la facturation
- de rendre compte, à l'entreprise et au client, de l'intervention réalisée ;
- de conseiller sur l'achat d'un véhicule, d'équipements ou d'accessoires.

Pour leur entretien courant, il réalise des opérations de maintenance de premier niveau. Il a appris à remplacer des éléments courants ainsi que des ensembles et des sous-ensembles. Il sait également changer des éléments de circuits électriques, hydrauliques ou pneumatiques et effectuer des contrôles simples.

Ce métier demande une adaptation permanente aux technologies (électroniques...) et matériaux nouveaux

Débouchés :

Sous la responsabilité d'un chef d'équipe, d'atelier ou d'entreprise, ce mécanicien travaille chez les concessionnaires et agents de marque, les garages indépendants, les ateliers de mécanique automobile, les entreprises de service rapide, les loueurs de véhicules, les parcs d'entretien de véhicules d'entreprises ou d'administrations (mairies)...

Métiers accessibles







- Mécanicien moto
- Technicien moto

Programme

| Grille horaire | 1 ^{ère} année | 2 ^{ème} année |
|---------------------------------|------------------------|------------------------|
| Enseignement professionnel | 333h30 | 312h |
| Enseignements professionnels et | 43h30 | 39h |

| | | |
|---|--------|-------|
| français en co-intervention | | |
| Enseignements professionnels et math en co-intervention | 43h30 | 39h |
| Réalisation d'un chef d'œuvre | 87h | 78h |
| Prévention santé environnement | 43h30 | 26h |
| Français, histoire géographie | 43h30 | 39h |
| Enseignement moral et civique | 14h30 | 13h |
| Mathématiques-Physique chimie | 43h30 | 39h |
| Langue vivante | 43h30 | 39h |
| Arts appliqués et culture art. | 29h | 26h |
| Education physique et sportive | 72h30 | 65h |
| Consolidation, accompagnement personnalisé et accompagnement au choix d'orientation | 101h30 | 91h |
| Période de formation en milieu professionnel (semaines) | 6 à 7 | 6 à 7 |

Descriptif des matières

-  analyse technique
-  dessin technique
-  mise en œuvre d'interventions sur des systèmes de motorisation, transmission, suspension, freinage, etc.
-  Mécanique (technologie des véhicules, dessin industriel)
-  Maintenance des systèmes motorisés (organisation, choix des outillages, appareils de mesure et de contrôle).
-  Travaux pratiques en atelier.

Stages

Les " stages " appelés périodes de formation en entreprise, durent 12 semaines.

Examen

Enseignement professionnel :

- Analyse fonctionnelle et technologique (coeff. 4) : évaluation des compétences du candidat à décoder des informations et mener une analyse technique, choisir et proposer des mesures et contrôles, interpréter des résultats ;
- Interventions sur un véhicule (coeff. 13, dont coeff. 1 pour la vie sociale et professionnelle) : intervention de maintenance périodique, contrôle et réglage sur système mettant en œuvre des énergies auxiliaires

.Enseignement général :

- Français et histoire-géographie - éducation civique, coeff.3
- Mathématiques - sciences physiques et chimiques, coeff.2
- Education physique et sportive, coeff. 1
- Epreuve facultative : Langue vivante étrangère

Poursuites d'études

La majorité des titulaires de CAP s'engagent dans la vie active. Pour se spécialiser davantage, ils peuvent aller en formation complémentaire (MC, FCIL) ou, tout en travaillant, obtenir une qualification professionnelle supérieure en préparant un BP ou un BM. Dans certains cas, ils peuvent aussi préparer un BACPRO en lycée professionnel ou en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

Principales poursuites d'études

- MC Maintenance des moteurs diesel et de leurs équipements
- MC Maintenance des systèmes embarqués de l'automobile
- Bac Pro Maintenance de véhicules automobiles option motocycles

Où se former dans les Bouches du Rhône ?

- **En lycée public**
Marseille 14^e – LP la Floride
- **En apprentissage**
Aix en Provence – CFA du pays d'Aix
Marseille 8^e – CFA des métiers de l'automobile

N'hésitez pas à rencontrer Psychologue de l'Education Nationale